

L'hospice de la Charité à Marseille et l'architecture hospitalière aux XVII^e et XVIII^e s.

À la fin du Moyen Age, les constructions hospitalières présentent la disposition traditionnelle d'établissements plus anciens. L'organisation des volumes selon un quadrilatère-enceinte, aux murs aveugles dans les parties basses extérieures, est fort semblable à celle de maisons conventuelles médiévales, lesquelles se sont inspirées de partis architecturaux de tradition antique. Pendant la Renaissance française, de timides recherches, menées isolément, vont amener des propositions de plans originaux qui serviront de modèles aux architectes classiques : ainsi en sera-t-il pour le quadrilatère divisé en quatre cours par une croix centrale dont la promotion nouvelle est due à Philibert Delorme¹.

L'initiative dans le domaine hospitalier est revenue à la province qui a su s'organiser pour recevoir la masse populaire indigente dans des locaux propices à son "renfermement". Lyon fut à l'avant-garde de cette recherche. Mais plus largement, dans certaines régions comme celle du Comtat Venaissin, s'élèvent des bâtiments de caractère social : Aumône Générale, Hôtel-Dieu, Hospice de la Charité.

La région provençale oppose une relative pauvreté à cette richesse hospitalière du Comtat². Si certaines villes conservent de tels bâtiments, l'intérêt artistique de ces derniers est souvent modeste. Seule Marseille, qui

1. Angèle PAYEN, *L'architecture hospitalière et l'art dans la province française aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Paris, 1958), p. IV, mémoire dactylographié déposé au Service d'Archives du Musée du Louvre, que nous avons pu consulter avec l'accord de Monsieur Payen. Je tiens ici à l'en remercier.

2. *Ibid.*, p. 177.

compta une douzaine d'hôpitaux divers au XIII^e siècle³, semble devoir échapper à cette constatation : la cité, porte du commerce maritime méditerranéen, vit s'élever aux XVII^e et XVIII^e siècles deux importants bâtiments largement mêlés à la vie populaire, pour la réalisation desquels on fit appel à de grands architectes ; ce sont l'Hôtel-Dieu et l'Hospice de la Charité.

L'Hôtel-Dieu est une institution dont le vocable fut choisi à la fin du XVI^e siècle pour désigner l'ensemble constitué par la réunion des maisons hospitalières de Saint-Jacques-de-Galice et du Saint-Esprit⁴. Il est situé sur le versant méridional de la butte des Moulins près de la rive nord du bassin du Vieux-Port. Les bâtiments anciens furent agrandis au XVII^e siècle selon les plans de Mathieu Portal, architecte de la ville⁵. De nouvelles extensions eurent lieu en 1714. Cependant le nombre toujours grandissant de personnes à hospitaliser amena une nouvelle conception de l'ensemble architectural en 1752. C'est à Mansart de Lévy que l'on demanda le dessin de cette nouvelle articulation des bâtiments. Ces deux architectes, informés des solutions adoptées ailleurs pour de semblables programmes, n'innovèrent pas et donnèrent une architecture dont l'ordonnance traditionnelle répond à ce type de réalisation sans véritables moyens financiers.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, avec la poussée de la démographie urbaine due à l'exode des ruraux vers les villes, les pauvres et les indigents, dont les guerres ont multiplié le nombre, représentent un fort pourcentage de la population⁶. Ils occupent en permanence les rues et les trottoirs, les portes cochères, mendiant pour leur subsistance journalière. A Marseille, depuis l'ordonnance de Henri II de 1546, le projet de "renfermement" de ces mendiants était mis périodiquement à l'étude. Des mesures d'expulsion des vagabonds, édictées à plusieurs reprises notamment en

3. A. FABRE, *Histoire des hôpitaux et des institutions de bienfaisance de Marseille* (Marseille, 1854), p. 145-197.

4. Sur l'importance et le rôle des maisons de bienfaisance à Marseille, voir F.-P. BLANC, *Les enfants abandonnés à l'Hôtel-Dieu de Marseille pendant la première moitié du XVIII^e siècle* (s.d.), dipl. d'Et. Sup. de la Faculté de Droit d'Aix.

5. Méolan lui succéda à la surveillance du chantier en 1694.

6. M. ETCHEPARE, *L'hôpital de la Charité de Marseille* (Aix 1962), thèse de droit dactylographiée, déposée aux Arch. dép. des B.-du-Rh., VIII F 101. Voir p. 22 pour l'origine des indigents : « La majorité des mendiants valides sont des paysans originaires de Haute-Provence... ».

1591, 1592 et 1603⁷ ne purent aboutir et il fallut attendre le 8 décembre 1622 pour voir le Conseil de la ville décider avec fermeté de prendre des mesures répressives contre cette classe populaire défavorisée⁸. En 1639, le chanoine Pachier, chargé par les consuls de la réalisation du projet d'hospice, choisit dans la ville haute, zone peu active à l'écart des grands courants d'échanges, l'emplacement du futur établissement. Dans ce lieu où la densité est faible, où les couvents sont nombreux, où la croissance est lente, des terrains sont acquis et des "casals" murés dans le but de constituer l'embryon immobilier de l'opération de "renferment". Au mois de juin 1640 les premiers travaux sont entrepris par trois maçons qui ont passé contrat avec le Bureau de l'Œuvre mis en place autour du chanoine Pachier⁹. Le prix-fait daté du 25 juin de la même année précise la nature de l'intervention dans le domaine bâti : les divers travaux comprenaient la consolidation des bâtisses acquises en 1639 et 1640 dans les îlots proches de la place des Cordeliers au-dessus de l'anse de l'Ourse et l'établissement de murailles¹⁰ pour clôturer l'ensemble. L'Œuvre put ainsi fonctionner dès le printemps 1641, selon l'exemple d'organisation de l'Aumône générale de Lyon dont la disposition d'ensemble avait été fournie en 1616 par l'architecte Etienne Martellange¹¹. Mais à Marseille cet amalgame de bâtisses qui tient lieu d'hospice ne peut continuer à s'étendre. Dès qu'il sera possible de

7. A. FABRE, *Les rues de Marseille* (Marseille 1867-1869), t. I, p. 220.

8. Dans cette séance le Conseil de la ville décida de « renfermer dans un lieu propre et choisi par les Consuls les pauvres natifs de Marseille afin que les étrangers lainéans et vagabonds ne s'introduisissent plus parmi eux pour estre dans le dit lieu nourris et entretenus tant de leur travail que des aumônes suivant la queste qui en seroit faite ». Arch. comm. BB 66 f^o 46-47.

9. Prix-fait donné à Antoine Pons et Pierre Martin maçons pour la construction de la Maison de la Charité le 26 juin 1640, Arch. dép. B.-du-Rh., VII B 1, f^o 8 ; association de Pierre Taxi, maçon, quelques jours plus tard. Les vues cavaliers du XVII^e siècle ne semblent pas faire état de transformations dans ce quartier de la ville haute.

10. Prix-fait..., *ibid.*, f^o 8-9.

11. Le plan primitif de l'Hospice de la Charité de Lyon comportait "une grande cour au centre des bâtiments et huit autres ouvertes chacune sur un des côtés". Cf. M. CHARVET, *Histoire et description de l'Hospice de la Charité à Lyon* (Paris, 1877). Plan géométral manuscrit de l'Aumône générale de Lyon, de la Pointe fecit, Bibl. Nat., Cab. Est., Topographie de la France, Rhône - Lyon, f^o 63. Les trois délégués de l'Œuvre marseillaise, envoyés auprès de l'Œuvre lyonnaise, rendirent compte à leur retour de l'organisation de celle-ci, tant sur le plan pratique de l'incarcération des mendiants que sur celui de la disposition des bâtiments.

Pour les statuts de l'établissement et l'admission des pauvres voir *Maison de la Charité de la ville de Marseille* (Marseille, 1641, in 4^o), p. 1-2 ; M. ETCHEPARE, art. cité, p. 26 ; Arch. comm., série FF, f^o 260.

le faire, selon l'ampleur des dons, le Bureau s'attachera à faire établir les plans et devis d'un nouveau bâtiment : en 1654, la conjoncture semblant favorable, on charge l'architecte Mieulan de fournir un projet. Pierre Puget est également sollicité¹². C'est le projet de ce dernier qui recevra l'adhésion à l'unanimité du Bureau au mois d'avril 1671. Et les travaux commenceront peu après¹³.

LE PROJET DE PIERRE PUGET

Depuis 1639, l'Œuvre avait acquis de nombreuses maisons dans les deux îlots situés au sud des constructions provisoires. Elle entendait ainsi s'assurer peu à peu la possession de la totalité de ces terrains afin de faciliter l'implantation de la nouvelle Fabrique¹⁴. Le projet d'ensemble accepté prévoyait donc une extension progressive des bâtiments selon un rythme de travées pouvant se développer suivant les revenus de l'Œuvre et les libéralités des donateurs.

Le premier bâtiment construit est élevé à l'angle de la rue de l'Observance et de la rue Trigance au nord-ouest du terrain disponible. De forme parallépipédique, il est constitué sur sa face nord de chaînages d'angle en pierre de la Couronne avec des murs de galets et de pierres éclatées liés avec un mélange de terre et de chaux¹⁵. Sur le flanc méridional, l'élévation à trois niveaux présente des galeries à arcades constituées de voûtes d'arêtes en briques retombant sur des piliers de section carrée et des impostes à large bandeau. Ces piliers en calcaire coquillier sont protégés au niveau

12. Pierre Puget tarda à dresser les plans qui lui furent demandés en 1655 (délibér. du 5 décembre, registre 2). C'est l'intervention de M. de Valbelle, membre du Bureau, qui décida l'architecte à donner un projet pour l'hospice.

13. Dans sa séance du 26 avril 1671, le Bureau décide le commencement des travaux sans délai : « Monsieur Puget architecte du Roi à Tollon aurait mandé un dessin et plan pour la fabrique nouvelle de la Maison, le Bureau a ordonné qu'on fera provision de sable et autres matériaux pour pouvoir planter la première pierre à ce nouveau dessin et cependant que Monsieur le Notaire confèrera avec le frère du dit Sieur Puget pour pourvoir à tout ce qui sera nécessaire et déterminer jour pour cela », Arch. dép. B.-du-Rh., VII E 5, f^o 616.

14. B. ROBERTY, "L'hôpital de la Charité" dans *Provincia*, t. XXIII, (1944) p. 143-144.

15. Sur cette pierre extraite des carrières de la Couronne et de couleur rose, voir J. FORMIGÉ, dans le *Bull. Soc. Nat. Antiq.* (1932), p. 187-189. Les irrégularités de la construction dues à la médiocrité des matériaux pour la plupart provenant de réemploi furent dissimulées sous un épais enduit sur les faces internes du bâtiment.

du sol de la cour intérieure par de grandes dalles en pierre dure, dite de Cassis (8 cm d'épaisseur). Ils supportent des pilastres d'ordre colossal surmontés de chapiteaux simplement épannelés. Chaque niveau est souligné par une corniche, simple bandeau de 20 cm de hauteur courant à la partie supérieure de la clef des arcs des galeries. La forte dénivellation du terrain imposa à l'origine plusieurs niveaux d'accès : du côté de la rue Trigance, de larges et profondes ouvertures éclairaient la cuisine et permettaient d'accéder aux entrepôts ; avec l'extension de l'établissement la distribution et la fonction des locaux va se modifier, entraînant des aménagements intérieurs provisoires. Ainsi la cuisine sera finalement installée à l'extrême sud des locaux du rez-de-chaussée vers 1735. Les premiers travaux, confiés au maître-maçon Jacques Borelly¹⁶ le 31 mai 1671, s'achevèrent le 13 septembre 1674 après de multiples arrêts dus aux difficultés financières¹⁷.

Deux ans plus tard, le 2 février 1676, la partie orientale du bâtiment situé au nord était entreprise, couverte et rendue habitable pour les niveaux inférieurs à la fin de cette même année avant d'être définitivement terminée en février 1678. L'hospice présente alors une bâtisse dont les galeries de quatorze travées donnent sur le midi avec deux ailes de huit travées à l'est et à l'ouest en regard de la cour ainsi délimitée. Les espaces intérieurs, grandes salles rectangulaires éclairées par de larges baies, permettaient par leur simplicité toute adaptation selon les besoins. L'une des salles avait été équipée pour servir de chapelle à la communauté¹⁸ ; mais l'on espérait pouvoir en édifier une nouvelle, destinée à ce seul usage, selon la générosité des bienfaiteurs de l'Œuvre. En octobre 1678, les membres du Bureau approuvaient un projet de Pierre Puget pour une grandiose église à édifier dans le terrain situé au sud des bâtiments¹⁹. Les travaux commencèrent en avril 1679, encouragés financièrement par une forte donation de l'un des fon-

16. Arch. dép. B.-du-Rh., VII E 5, f° 627.

17. En juin 1672 les travaux sont suffisamment avancés pour qu'il soit question de la couverture (charpente et tuiles) dans les procès-verbaux des séances du Bureau.

18. Délibér. du 15 décembre 1640 portant de faire construire une église... ; délibér. de 1664 mentionnant une église dans l'hospice.

19. Arch. dép. B.-du-Rh., VII E 6 (Délibér. du 15 janvier 1679). Etablissement d'une maquette en mai : VII B 6, f° 324.

dateurs de l'Œuvre²⁰. Aux nombreuses difficultés d'ordre administratif il faut ajouter celles que suscitérent les inquiétudes émises par certains membres à l'égard de l'ampleur de l'œuvre envisagée par rapport aux faibles revenus de la Fabrique²¹. Trois ans plus tard, le Bureau renonce à garder le premier projet de Pierre Puget dans sa totalité et demande aux recteurs de proposer de nouveaux plans plus modestes. Ceux-ci interviennent auprès de l'architecte, qui donne une solution économique en supprimant une grande partie de la nef ainsi que les tours-clochers qui devaient l'encadrer²². Les travaux reprendront entrecoupés de nouvelles interruptions²³ et se poursuivront jusqu'au début du XVIII^e siècle selon ce second projet (fig. V).

20. Quittance délivrée par les recteurs de l'hôpital de la Charité à Honoré de Seigneuret pour une fondation de 6.000 livres affectée à la construction de leur église. Ils disent avoir « projeté et fait faire le dessin de la dite église au Sieur Puget, grand architecte ». Cf. J. BILLIQUET, "Pierre Puget, architecte, et son sosie" dans *Mém. Inst. Hist. de Prov.* t. XII (1935), p. 226 ; Arch. dép. B.-du-Rh., VII B 3, f^o 50, notaire Julien.

21. Les raisons de l'abandon partiel des projets de Pierre Puget sont clairement exposées dans le compte rendu de la délibération du 14 octobre 1682. « Feu messire Honoré de Seigneuret, ayant donné quinze mil livres audit hôpital pour estre employé à l'édifice d'une nouvelle esglise, les sieurs recteurs pour lhors en charge en avant fait fere le dessein à Puget, maître architecte, ils auraient comancé la bastisse et consumé partie desdites quinze mil livres, laquelle néanmoins a esté discontinuée parce qu'on a recognu qu'elle estait d'une despence excessive ». Les objections faites sont : 1^o la nécessité d'exproprier près de soixante maisons soit un coût de 50.000 écus ; 2^o la façade très élevée de l'église prévue au midi empêchera le soleil d'entrer dans la cour ; 3^o le nouveau plan supprime l'emplacement des lavoirs et des étendages. « Sur quoy a esté résolu et délibéré qu'on abandonnera l'ancien dessin fait par ledit Puget et qu'il sera permis à Messieurs les Recteurs présentement en charge de le changer et faire faire une autre église d'une dépense qui puisse être plus facilement supportée ». Arch. dép. B.-du-Rh., VII E 6, f^o 581-582 ; J. BILLIQUET, art. cité., p. 227-228.

22. J.-J. GUYON, "Les problèmes de la chapelle", dans *Arts et Livres de Provence* 1970, p. 52-61.

23. Le plan de Puget ne fut pas toutefois abandonné, mais réduit, Puget continuant à assurer la direction du chantier. En effet on lit dans le registre des délibérations à la date du 14 mai 1687 que Jacques Guillaume et Antoine Aubert, maîtres maçons, promettent « de continuer les ouvrages qui ont esté desjà commancées pour la bastisse de l'esglise dudit hospital, suivant qu'il leur sera ordonné par le sieur Pierre Puget, architecte de cette ville... et tout le restant suivant les ordres, comme dit est, dudit sieur Puget qui en a la conduite ». Arch. dép. B.-du-Rh., VII B 3, f^o 199.

Le 20 juin 1688 : « Sur les plaintes que l'inspecteur de la bâtie de cet hospital a fait que les entrepreneurs continuaient à faire les grandes voulttes au mespris de ce que le sieur Pierre Puget leur avait défendu de les faire jusqu'à ce que les murailles fussent plus élevées, ou du moins que le premier plancher fut fait, ce qui aurait obligé M. Cauvet de présenter requeste à M. le juge du Palais... Depuis ce temps les dits entrepreneurs ont entièrement abandonné la bâstisse.. », Arch. dép. B.-du-Rh., VII E 7, f^o 56, 128.

Parallèlement, l'extension de l'hospice va reprendre à la suite de l'intervention du roi en 1689 : Louis XIV ordonne par lettres patentes que l'Œuvre s'appelle désormais Hôpital général de Marseille et s'en déclare conservateur et protecteur. La Charité passe alors sous les ordres du grand aumônier du roi et reçoit une nouvelle administration.

C'est en 1700, après l'acquisition de quelques maisons situées au midi, que l'on entreprit de continuer l'aile occidentale des bâtiments²⁴. Cela permit d'accueillir les pauvres en plus grand nombre encore. Et pourtant les locaux se révélèrent rapidement à nouveau insuffisants. En 1729, puis en 1736, on acheva de construire les ailes de l'ensemble prévu selon le projet de Puget²⁵. Enfin, en 1741 et 1745, on clôtura l'établissement, le chantier étant alors placé sous la direction des frères Girard, géomètres, lesquels donnèrent les plans et la maquette du dernier bâtiment²⁶.

L'ensemble ainsi constitué forme un quadrilatère d'une superficie au sol de près d'un hectare. Ses dimensions intérieures (82 m × 49 m) permettent un développement des galeries sur environ 260 mètres à chaque niveau. Des plans datés de 1752 (fig. 44 à 47) indiquent la distribution et la disposition à ces différents niveaux des divers services²⁷ :

1° *au sous-sol (caves et bas-offices)* [fig. 1].

Magasins des habillements (4), des sarmants (5), du bois (6).

Cave où était l'ancienne cuisine (10) et autres caves (11).

Lieux communs (8) (13).

Canal servant d'éponge autour de la Maison (14).

Canal pour la fuite des eaux (15).

24. Arch. comm., BB 137, f° 22 bis et f° 23 ; Arch. dép. B.-du-Rh., VII E 229, E 192.

25. B. ROBERTY, art. cité, p. 147-148 ; Arch. dép. B.-du-Rh., VII E 109. Devis et canevas de terrain le 1^{er} avril 1730, Arch. comm., BB 235, f° 20.

26. B. ROBERTY, art. cité, p. 148-149 ; le 12 août 1745, le Bureau décidait « de faire faire la muraille de clôture pour fermer la place de l'église conformément au devis présenté par M. Girard architecte et de jeter les fondements de la façade de l'église », Arch. dép. B.-du-Rh., VII E 30, f° 97.

27. Ces plans appartiennent à la série VII H 32 (a, b, c, d) des Archives hospitalières, aux Arch. dép. des Bouches-du-Rhône.

2^o *niveau rez-de-chaussée* (fig. II 28.)

Accès principal (1) avec Corps de garde (2) et Portier (3).

Economat (4). Salon (5). Magasin (6). Ecurie (7). Lieux communs (8).

Services divers : Boulangerie (9). Cordonnerie (12). Ecole (13).

Musique (14). Tailleurs (16). Cuisine et Souillarde (23) (24).

Réfectoires des hommes (19), des femmes (21), des filles (20).

Appartement des femmes (22).

Dans les cours sont disposés Lavoirs (Q) (H) (S), Puits (T), Lieux communs.

(K) (P) (Z), Magasins pour les cendres et le linge sale (X) (Y), Distribution du vin (L).

De hautes palissades séparent les cours des femmes (R) de celles des filles (O) et des hommes - garçons (G).

3^o *premier étage* (fig. III).

Dans les deux ailes basses et en retour au sud sont groupés des services de la direction :

Economat (1) (2). Précepteur (4). Aumônier (5). Archives (24). Bureaux (25) (26).

Divers services : Boulangerie (7) (8) (9). Infirmeries (13) (17). Lingerie (18). Ateliers des Garçons (10), des Hommes (11), des Femmes (20).

4^o *second étage* (fig. IV).

Grenier pour le blé (4). Magasin des vieux-bois (12).

Services infirmerie (6) (7) (9) (10) (8).

Atelier des filles (16) (18).

Lieux communs (3).

L'ORIGINALITE DE LA CHARITE

L'œuvre de Pierre Puget architecte dans sa ville natale n'est plus guère représentée aujourd'hui que par le bâtiment de la Charité. Très influencé par les exemples du milieu du XVII^e siècle à Rome et à Gênes, il donne

28. Plan manuscrit de l'hospice de la Charité, seul monument d'architecture authentique du dessin de Pierre Puget, publié par F.P. BLANC, "Un système original d'assistance publique aux XVII^e et XVIII^e siècles : Marseille et ses hôpitaux d'enfants abandonnés", dans *Annales du Centre rég. de Doc. pédag.*, 8 (Marseille, 1966), p. 10.

l'orientation de recherche et la mesure d'un Baroque méridional²⁹. L'Hospice de la Charité, certes, ne transmet pas un message très nouveau pour l'art architectural hospitalier qui se développe dans la province dans la seconde moitié du XVII^e siècle³⁰. L'élévation, qui consiste en une travée de base uniformément répétée, se prêtait parfaitement à une construction par tranches. Elle évoque, dans un registre plus sobre, l'ordonnance du palais Barberini ou Cesi³¹. Elle a de plus des rapports étroits avec la Charité de Lyon, de Martellange³².

Pour la chapelle, il ressort que Puget est original dans l'architecture religieuse de son époque. S'il s'attache à donner des solutions dans l'emploi du plan ovale après son séjour en Italie de 1660 à 1667³³, il médite les projets de Libéral Bruant pour leur structure : par exemple, le second projet pour les Invalides, vers 1675³⁴. C'est ainsi que Puget étaye le tambour de la rotonde avec des contreforts qui jouent le rôle d'ailerons. A l'intérieur, l'organisation de l'espace répond à un besoin scénographique très nouveau : l'animation de ce lieu, destiné à recevoir pauvres et bourgeois sous une coupole, preuve d'une hardiesse technique exceptionnelle³⁵, est obtenue par les seuls éléments architecturaux en l'absence d'un décor peint ou sculpté, jamais réalisé³⁶.

29. L. HAUTECEUR, "L'architecture conventionnelle et hospitalière", dans *Histoire de l'architecture classique en France* (Paris, 1948), t. II, 2^e, p. 850-863, 867 ; J.-J. GLOTON, art. cité, p. 60.

30. L'économie des moyens entraîna une grande simplicité de parti architectural. Pierre Puget donne ainsi l'exemple de la participation possible des grands architectes de ce temps à des programmes très différents de par leur support financier.

31. A. PAYEN, art. cité, p. 184.

32. *Id.* art. cité, p. 184.

33. A son retour d'Italie il donne dans son projet d'arsenal pour la ville de Toulon une église de plan ovale ; cf. G. WALTON, "Les dessins d'architecture de Puget pour l'arsenal de Toulon", dans *Information d'Histoire de l'Art* (Paris, 1965), fasc. 4 ; J.-J. GLOTON, art. cité, p. 59.

34. Patrick REUTERSWARD, "L'église des Invalides" dans *Information d'Histoire de l'Art*, (Paris, 1964), fasc. 1, p. 11-12, fig. 3 ; J.-J. GLOTON, art. cité, p. 59.

35. « Les dômes n'étaient pas maçonnés comme la plupart des ultramontains à l'exception de quelques exemples méridionaux », (L. HAUTECEUR, art. cité, p. 755). La coupole de la Charité, élevée sur un plan elliptique, entraîne des angles de pose des pierres variables selon la place de ces pierres dans la courbe donnée par la projection de chaque assise dans le plan horizontal.

36. La décoration ne fut jamais exécutée : les chapiteaux des colonnes restèrent épannelés. Au XIX^e siècle des restaurations modifièrent le portique de la façade de l'église due aux frères Girard, géomètres. Dans la première moitié du siècle un premier projet de Blanchet (fig. 48) conservait une grande unité à l'ensemble chapelle-portique

L'Hôpital général de la Charité à Marseille s'insère, avec l'Hôtel-Dieu, dans le mouvement artistique général de la province aux XVII^e et XVIII^e siècles. Conçu à une époque de charité ardente, il appartient à l'ensemble des grands bâtiments hospitaliers qui vont périlcliter et s'éteindre à la fin de l'Ancien Régime, ce mode d'assistance hospitalière étant remis en cause par le développement du paupérisme et les progrès de l'art médical ³⁷.

Daniel DROCOURT.

en conservant un ordre architectural toscan. Seuls entablement et fronton portaient la marque du XIX^e siècle ; Plan et élévation du projet de péristyle pour l'église de la Charité, Collection Musée de la Marine, Marseille, B 3.494 ; par contre le projet qui fut adopté convient mal, le décor corinthien étant d'une abondance de formes malvenue ici. Cf. V. HUOT, "Puget et la chapelle de l'ancien hospice de la Charité de Marseille" dans *Mémoires de l'Académie d'Aix* (Aix, 1930), t. XXI, p. 171-194.

37. A. PAVEN, art. cité, p. IX.

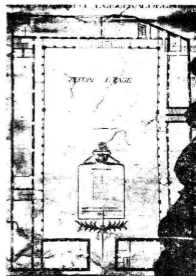
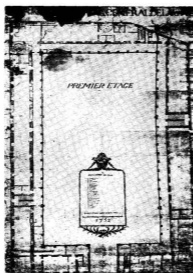
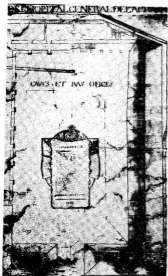
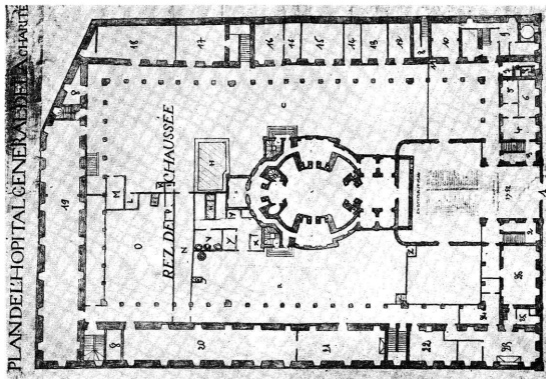


Fig. 44 à 47. — Plans de l'Hospice de la Charité (1752).
Marseille, Archives départementales.

(Cl. Atelier Municipal de Reprographie, Marseille)



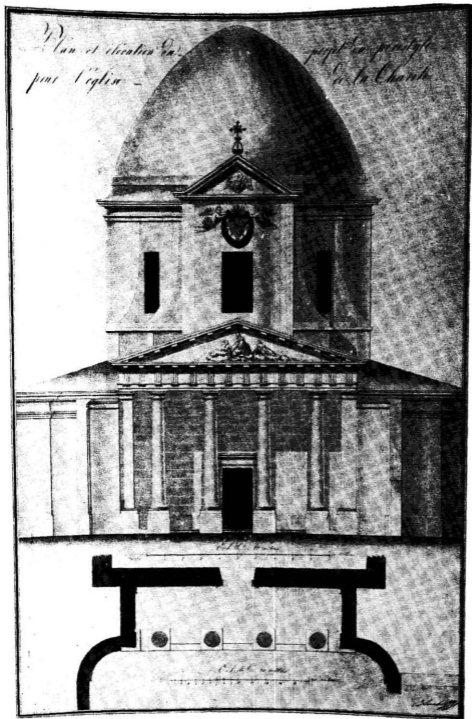


Fig. 48. — Blanchet (1^{re} moitié du XIX^e), Projet de péristyle pour la Charité Marseille, Musée de la Marine.